

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2017

Numéro de version 25

Révision: 04.09.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** **Oikos****· Code du produit:** 13300**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide**· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

Leu & Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

· Service chargé des renseignements:

Dépt. sécurité de produit

Téléphone 056 201 45 45

e-mail: stucki@leugygax.ch

pendant des heures de bureau

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS07

*Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.***· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.**· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:***Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.***· Système de classification:***La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.***· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2017

Numéro de version 25

Révision: 04.09.2017

Nom du produit: *Oikos*

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Azadirachtin A

· **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P411 Stocker à une température ne dépassant pas 35°C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.


RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

azadirachtin (alfa + beta)

 Acute Tox. 3, H331;  Skin Sens. 1, H317

3,0%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH/FR

(suite page 3)

Nom du produit: **Oikos**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des premiers secours****· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité)

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas de risque de perte de connaissance, placer la personne sur le côté de façon stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après 5 minutes de rinçage, enlever les lentilles de contact puis continuer de rincer.

· Après ingestion:

Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne est inconsciente. Consulter un médecin.

Ne PAS faire vomir.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques:

Migraine

Etourdissement

Dyspnée

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (Décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Moyen d'extinction - pour les grands feux:

Jet d'eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxydes d'azote (NO_x)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2017

Numéro de version 25

Révision: 04.09.2017

Nom du produit: **Oikos**

(suite de la page 3)

· Autres indications

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.
Recueillir par moyen mécanique.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver sous clé.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec et dans un lieu frais et aéré.

· Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 5)

CH/FR

Nom du produit: **Oikos**

(suite de la page 4)

< 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques

Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Protection respiratoire recommandée.

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: pex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2017

Numéro de version 25

Révision: 04.09.2017

Nom du produit: Oikos

(suite de la page 5)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:


Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

· Mesures de gestion des risques

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Brun
Odeur:	Caractéristique

· valeur du pH: 4 - 6

· Point de fusion: Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair 78°C

· Température d'auto-inflammabilité: 281 °C

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Densité: 1,07-1,10 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Emulsionnable

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2017

Numéro de version 25

Révision: 04.09.2017

Nom du produit: Oikos

(suite de la page 6)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Consultez le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
OIKOS (Azadirachtin 26 g/l)
Oral LD50 >5000 mg/kg (rat)
Dermal LD50 >2000 mg/kg (rat)
Inhalativ LC50 >1.32 mg/l (rat)

11141-17-6 azadirachtin A
Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)
Dermal LD50 >2.000 mg/kg (rat)
Inhalativ LC50 >2.45 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Effet de sensibilisation connu.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CH/FR

(suite page 8)

Nom du produit: **Oikos**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité écologique:***OIKOS (Azadirachtin 26 g/l)**EC50 (96 h) 9.9 mg/l (rainbow trout (oncorhynchus mykiss))**11141-17-6 azadirachtin A**EC50 (48 h) 1.0 mg/l (daphnia magna)**EC50 (72 h) > 5.76 mg/l (algae pseudokirchneriella subcapitata)**LC50 0.86 mg/l (rainbow trout (oncorhynchus mykiss))***· 12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***· 12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Effets écotoxiques:****· Remarque:** *Nocif pour les poissons.***· Autres indications:***DT50 (Active ingredient)**11141-17-6 azadirachtin A**DT50 25 days (soil)***· Autres indications écologiques:****· Indications générales:***Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.**Nocif pour les organismes aquatiques.***· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****· PBT:** *Non applicable.***· vPvB:** *Non applicable.***· 12.6 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:***Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. voir vers le bas***· Code déchet:** *02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses***· Emballages non nettoyés:****· Recommandation:***Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.*

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2017

Numéro de version 25

Révision: 04.09.2017

Nom du produit: **Oikos**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA

UN3082

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,
LIQUID, N.O.S.

- IMDG, IATA

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe
- Étiquette

9 Matières et objets dangereux divers.
9

- IMDG, IATA



- Class
- Label

9 Matières et objets dangereux divers.
9

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

III

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Marine Pollutant:

Non

- Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

- Indice Kemler:

90

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR

- Quantités limitées (LQ)

5L

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2017

Numéro de version 25

Révision: 04.09.2017

Nom du produit: Oikos

(suite de la page 9)

· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H331 Toxique par inhalation.
- **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit
- **Contact:**
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2017

Numéro de version 25

Révision: 04.09.2017

Nom du produit: Oikos

(suite de la page 10)

*IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**NOEC: No Observed Effect level Concentration**LOEC: Lowest Observed Effect Concentration**ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate**EC₅₀: half maximal effective concentration**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

CH/FR